



DIRECTION GÉNÉRALE
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT
COMMISSION DE VENISE



ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ
ՍԱՀՄԱՆԱԴՐԱԿԱՆ ԴԱՏԱՐԱՆ

**Conférence internationale de haut niveau sur le
« Respect des décisions des cours constitutionnelles »**

Erevan, Arménie

14-15 novembre 2024

**Marriott Armenia Hotel Yerevan
Salle « Tigran le Grand »**

PROGRAMME

Contexte

La conférence internationale de haut niveau intitulée « Respect des décisions des cours constitutionnelles » a pour objectif de souligner l'importance essentielle des décisions des cours constitutionnelles pour la sauvegarde de l'État de droit et des droits humains dans les juridictions nationales et internationales. La conférence réunira des juges des cours constitutionnelles, des agents de liaison, des membres de la Commission de Venise et des représentants du Conseil de l'Europe pour engager un dialogue approfondi sur la manière dont les décisions des cours constitutionnelles doivent être respectées par le public et les différentes branches du pouvoir et sur la manière dont les cours constitutionnelles peuvent efficacement faire le lien entre les systèmes juridiques nationaux et les cadres internationaux de protection des droits humains. À une époque où les droits humains sont en constante évolution, le rôle des cours constitutionnelles devient indispensable pour interpréter et mettre en œuvre ces droits dans le contexte national. Le discours d'ouverture et les tables rondes qui suivront exploreront l'influence profonde des décisions des cours constitutionnelles sur les ordres juridiques nationaux, la promotion des dialogues transjudiciaires et la réconciliation des conflits entre les systèmes juridiques nationaux et internationaux.

L'un des points forts de la conférence est l'examen de la manière dont les décisions des cours constitutionnelles servent de lien entre les ordres juridiques nationaux et internationaux en matière de droits humains. La première table ronde abordera le rôle crucial que jouent ces cours dans la mise en œuvre de la Convention européenne des droits humains et d'autres traités, en mettant l'accent sur les normes européennes en matière de droits humains. Les participants se pencheront sur la complexité de la manière dont les décisions des cours constitutionnelles et celles de la Cour européenne des droits humains peuvent passer de l'obstruction à la collaboration par le biais d'un dialogue transjudiciaire efficace. La deuxième table ronde examinera le respect et les modes de mise en œuvre des décisions des cours constitutionnelles à travers l'Europe, en mettant en lumière l'équilibre délicat entre le respect politique et l'application obligatoire de ces décisions. La troisième table ronde se concentrera sur la révision constitutionnelle dans le contexte de la liste de contrôle de l'État de droit de la Commission de Venise et sur la pratique des juridictions nationales dans son application effective. La dernière table ronde abordera l'impact des médias et des réseaux sociaux sur la perception et la critique des décisions des cours constitutionnelles, en explorant les limites de la liberté d'expression judiciaire et les défis posés par les autres branches du pouvoir et l'opinion publique.

La Commission de Venise joue un rôle central dans ce contexte en promouvant la coopération entre les cours constitutionnelles. Cette collaboration permet non seulement d'améliorer l'efficacité des cours constitutionnelles, mais aussi de renforcer le cadre général de la gouvernance démocratique et de la protection des droits humains. Les enseignements tirés de cette conférence contribueront à une meilleure compréhension des défis et des opportunités auxquels sont confrontées les cours constitutionnelles, renforçant ainsi l'État de droit et les droits humains dans les différentes juridictions.

14 novembre 2024

(heure d'Erevan)

10h30 – 11h00

Inscription

11h00 – 11h20

Séance d'ouverture

M. Arman Dilanyan, Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Arménie

M. Martin Kuijer, Vice-président de la Commission de Venise, Juge de la Cour suprême des Pays-Bas

Mme Simona Granata-Menghini, Directrice, Secrétaire de la Commission de Venise

11h20 – 11h35

Discours d'ouverture : Le rôle des décisions des cours constitutionnelles dans l'ordre juridique national

M. Christoph Grabenwarter, Membre de la Commission de Venise au titre d'Autriche, Président de la Cour constitutionnelle d'Autriche, Président de la sous-commission sur la justice constitutionnelle de la Commission de Venise, Co-président du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle

11h35 – 12h00

Pause-café

12h00 – 12h30

Table ronde I : « Les décisions des cours constitutionnelles en tant que passerelles entre les ordres juridiques nationaux et internationaux en matière de droits humains »

Modérateur : **M. Armen Harutyunyan**, Juge de la Cour européenne des droits de l'homme au titre d'Arménie

Thèmes :

- Le rôle des tribunaux dans l'établissement de la cohérence de la jurisprudence : perspectives de l'Avis du CCJE
- Interaction entre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les décisions des cours constitutionnelles : fertilisation croisée et coopération par le biais du dialogue judiciaire

- Le rôle des cours constitutionnelles dans la prévention et la conciliation des conflits entre le droit national et le droit international

Panélistes :

M. Duro Sessa, Juge de la Cour suprême de la République de Croatie, Président de l'Association internationale des juges, ancien Président du Conseil consultatif des juges européens (CCJE), ancien Président de la Cour suprême de Croatie, Consultant du Conseil de l'Europe

M. Nicos C. Alivizatos, Membre de la Commission de Venise au titre de la Grèce, Professeur Emérite de droit constitutionnel à l'Université d'Athènes

M. Vahe Grigoryan, Vice-président de la Cour constitutionnelle de la République d'Arménie

12h30 – 13h00	Discussion générale
13h00 – 13h10	Photo de groupe
13h10 – 14h30	Déjeuner
14h30 – 15h00	Table ronde II : « Les modalités de mise en œuvre des décisions des cours constitutionnelles »

Modérateur : M. Valentin Georgiev, Secrétaire général de la Cour constitutionnelle de Bulgarie, Co-président du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle

Thèmes :

- Effets des décisions de la Cour constitutionnelle sur la législation
- Effets des décisions de la Cour constitutionnelle sur les décisions judiciaires et l'interprétation
- Respect des décisions de la Cour constitutionnelle par l'exécutif

Panélistes :

M. Ivo Pilving, Président de la Chambre de droit administratif de la Cour suprême d'Estonie

M. Nakharin Mektrairat, Président de la Cour constitutionnelle du Royaume de Thaïlande, Président de l'Association des Cours constitutionnelles asiatiques

Mme Lilit Tadevosyan, Présidente de la Cour de cassation de la République d'Arménie

Mme Srбуhi Galyan, Ministre de la Justice d'Arménie

- 15h00 – 15h30 **Discussion générale**
- 15h30 – 16h00 **Table ronde III : « Contrôle de la constitutionnalité et État de droit »**
- Modérateur : M. Martin Kuijer**, Vice-président de la Commission de Venise, Juge à la Cour suprême des Pays-Bas
- Thèmes :**
- La liste de contrôle de l'État de droit élaborée par la Commission de Venise : dynamique du développement
 - Application de la liste de contrôle de l'Etat de droit de la Commission de Venise par les juridictions nationales
- Panélistes :**
- M. Serhiy Holovaty**, Membre de la Commission de Venise au titre de l'Ukraine, ancien Juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine
- M. David Khachatryan**, Juge à la Cour constitutionnelle d'Arménie, Membre suppléant de la Commission de Venise au titre d'Arménie
- Mme Aigul Kydyrbayeva**, Juge à la Cour constitutionnelle de la République du Kazakhstan
- 16h00 – 16h30 **Pause-café**
- 16h30 – 17h00 **Discussion générale**
- 17h00 – 17h20 **Récapitulation : M. Vahe Grigoryan**, Vice-président de la Cour constitutionnelle d'Arménie
- Mme Lilit Daneghian**, Cheffe adjointe de la Division des programmes de coopération, Département de la mise en œuvre des normes des droits humains, de la justice et de la coopération juridique, DGI, Conseil de l'Europe

15 novembre 2024

- 09h30 – 10h00 **Inscription**
- 10h00 – 10h40 **Table ronde IV : « Les décisions de la Cour constitutionnelle dans les médias »**
- Modérateur : Mme Simona Granata-Menghini**, Directrice, Secrétaire de la Commission de Venise
- Thèmes :**

- Critique des décisions de la Cour constitutionnelle par les médias et sur les réseaux sociaux
- Limites de la liberté d'expression des juges
- Critique des autres pouvoirs
- « Aidez les médias à vous aider » - ou comment interagir avec les médias

Panélistes :

Mme Anna Maria Lecis Cocco Ortu, Professeur associé de droit public à Sciences Po, Université de Bordeaux

M. Darian Pavli, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre d'Albanie

M. Vladimir Vardanyan, Membre de la Commission de Venise au titre d'Arménie, Président de la Commission permanente des affaires étatiques et juridiques du Parlement arménien, Membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Mme Molly Quell, Journaliste, Correspondante juridique principale à Courthouse News Service à La Haye

10h40 – 11h10

Discussion générale

11h10 – 11h40

Pause-café

11h40 – 12h10

Séance de clôture : Résumé de la conférence et réflexions finales

M. Arman Dilanyan, Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Arménie

M. Christoph Grabenwarter, Membre de la Commission de Venise au titre d'Autriche, Président de la Cour constitutionnelle d'Autriche, Président de la sous-commission sur la justice constitutionnelle de la Commission de Venise, coprésident du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle

Mme Simona Granata-Menghini, Directrice, Secrétaire de la Commission de Venise

12h30 – 14h00

Déjeuner